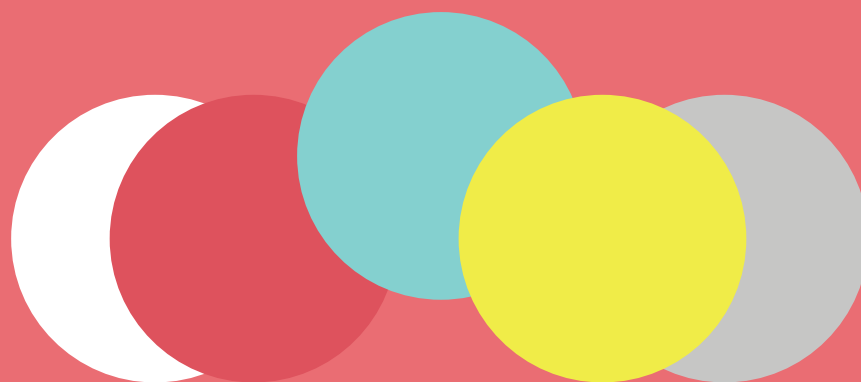
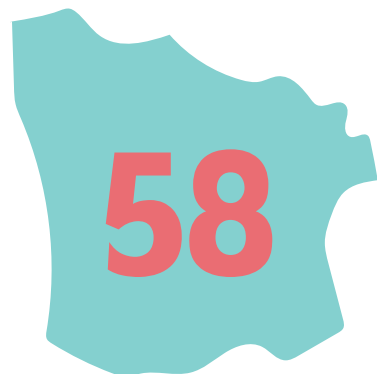


MODE D'EMPLOI 58 AU SERVICE DES ENTREPRISES



MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA NIEVRE



Karine REGNAULT

Facilitatrice Clauses sociales

 [03 45 52 50 08](tel:0345525008) ou [06 48 69 42 17](tel:0648694217)

 k.regnault@mdef58.fr

VOUS RÉPONDEZ À UN APPEL D'OFFRES MENTIONNANT «LA CLAUSE EMPLOI»

Vous vous engagez à réserver un nombre minimal d'heures de travail à des personnes en insertion.

Pour les acheteurs publics, c'est faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

- Repérer et recruter des profils intéressants, au niveau local
- Répondre à un besoin de main d'œuvre ponctuel
- Réduire les risques liés à l'embauche
- Rempporter des nouveaux marchés publics

COMMENT RÉALISER VOTRE ENGAGEMENT D'INSERTION ?

- L'embauche directe (CDD, CDI, Contrat de professionnalisation,...)
- La mise à disposition de salariés par des structures agréées (Entreprise de travail temporaire d'insertion, GEIQ, association intermédiaire, ...)
- Le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion



Témoignage de Guillaume Hernandes - Chef de chantier -Entreprise MORINI

Les personnes embauchées sont sur place. Elles sont bien implantées localement. Ce qui est intéressant pour nous c'est de transmettre nos savoirs, nos métiers, de leur apporter nos compétences.